

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI PREMIER AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF

**Présents :** Mesdames Isabelle GARCIA-RIBET et Audrey VIDAL,  
Messieurs : CABAL Guillaume, DARAUD Sébastien, FABRIS Marcel,  
GHIRARDO Roger, GRYCZA Daniel, ROUJAS Gérard et SOULA Eric.

**Absente excusée :** Madame Marianne LAUZERAL

**Procuration :** Mme Marianne LAUZERAL donne procuration à Mr GRYCZA Daniel,

**Secrétaire de séance :** Mr CABAL Guillaume

---

### *Ordre du jour :*

➤ **Vote du Compte Administratif Communal 2018 :**

*Monsieur le Maire quitte la séance*

Monsieur Guillaume CABAL, prend la présidence de la réunion en tant que premier adjoint et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif Communal 2018.

Il énonce les dépenses et recettes des deux sections.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	468 015,56	244 561,63
Recettes	525 564,25	162 785,06
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	57 548,69	(-) 81 776,57
<b>Report de l'exercice 2017</b>	141 388,85	(-) 18 005,97
<b>Résultat de clôture exercice 2018</b>	(+) 180 931,57	(-) 99 782,54

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

➤ **Affectation du résultat de l'exercice 2018 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume CABAL, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018,  
Considérant que le dit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-quatre centimes, (99 782,54 €),

- Un excédent de fonctionnement de cent quatre-vingt mille neuf cent trente un euros et cinquante-sept centimes (180 931,57 €)

#### DECIDE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2019, une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 99 782,54 €

2°) – le surplus 81 149,03 € (180 931,57 €) - 99 782,54 €) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces reports.

#### ➤ **Vote du Compte de Gestion Communal 2018 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal 2018;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion communal.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

*Monsieur le Maire réintègre la salle*

➤ **Vote des Subventions attribuées pour l'exercice 2019 :**

Monsieur Guillaume CABAL présente les propositions de subventions décidées par la Commission des Finances et les soumet au vote :

Associations	Montant	Pour	Contre	Abstention
COMITE des FETES (fête locale)	8 000 €	10	0	0
ACCA.....	150 €	09	0	01
COOPERATIVE SCOLAIRE LAFITTE	210 €	10	0	0
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500 €	10	0	0
FOYER RURAL.....	1 000 €	10	0	0
CROIX ROUGE.....	100 €	10	0	0
RESTO DU CŒUR.....	100 €	10	0	0
AMICALE POMPIERS.....	100 €	10	0	0
M.J.C.....	21 498 €	10	0	0

Il est à noter que Monsieur Guillaume CABAL n'a pas pris part au vote de la subvention versée à l'ACCA de Peyssies,

➤ **Vote du BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019 :**

Monsieur Guillaume CABAL présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Communal pour l'année 2019 proposé par la Commission des Finances, en donnant toutes les explications nécessaires, l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des quatre taxes directes et en présentant les documents qui ont permis d'élaborer ce projet de budget.

Fonctionnement :	Dépenses	478 749,03 euros
	Recettes	478 749,03 euros
Investissement :	Dépenses	454 782,54 euros
	Recettes	454 782,54 euros

Le budget annuel 2019 sera donc de 933 531,57 euros

Au vue du budget principal 2019, des résultats 2018 et des travaux à mener, la Commission des Finances propose au conseil municipal une augmentation de 0,4 %,

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	18.63 %	18.70 %
Taxe sur le foncier bâti	12.9 %	12.95 %
Taxe sur le foncier non bâti	100,00 %	100,40 %
Cotisation foncière des entreprises	29,37 %	29,49 %

Le montant estimé du produit de la fiscalité directe serait de 186 106 euros.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote du budget primitif communal 2019 :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le Budget Communal est adopté.**

*Monsieur le Maire quitte la séance*

➤ **Vote du Compte Administratif du site de la Cave 2018 :**

Monsieur Guillaume CABAL, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du Site de la Cave 2018 (station-service).

Il énonce les dépenses et recettes des deux sections et donne en résultat un excédent de clôture de dix mille cinq cent sept euros et dix-huit centimes (10 507,18 €).

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du Site de la Cave 2018 qui s'établit ainsi :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0	2 475
Recettes	2 475	0
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	(-) 2 475	2 475
<b>Report de l'exercice 2017</b>	(-) 9 488,95	19 996,13
<b>Résultat de clôture exercice 2018</b>	(-) 11 963,95	22 471,13

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif du budget du Site de la Cave 2018.

➤ **Vote du Compte de Gestion du Site de la Cave 2018 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Site de la Cave de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Site de la Cave 2018;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part; le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le vote du compte de gestion du Site de la Cave.

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du Site de la Cave 2018.

*Monsieur le Maire réintègre la salle*

➤ **Attribution d'une avance remboursable du budget communal vers le budget du Site de la Cave :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, le budget annexe du Site de la Cave ne dispose pas de trésorerie suffisante. Il propose d'allouer une avance de 25 000 euros prélevé sur le budget communal.

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote ::

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal prend la délibération et autorise Monsieur le Maire à procéder une avance de 25 000 euros du budget communal vers le budget annexe du Site de la Cave.

➤ **Vote du BUDGET ANNEXE « Site de la Cave » 2019 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du Site de la Cave pour l'année 2019 (qui ne traite que de la station-service) :

Fonctionnement :	Dépenses	16 038,95 euros
	Recettes	16 038,95 euros
Investissement :	Dépenses	35 146,13 euros
	Recettes	35 146,13 euros

Après délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif Annexe du Site de la Cave 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Le Budget 2019 du Site de la Cave est adopté.**

➤ **Restauration scolaire – choix du prestataire :**

Monsieur le Maire rappelle que :

- le marché actuel se termine le jeudi 04 avril 2019,
- l'appel à candidature a été lancé le 11 mars 2019,
- la date de remise des offres est, au plus tard, le 29 mars 2019 à 16h00, par voie dématérialisée ;
- la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 1<sup>er</sup> avril à 17h00 pour analyser les 3 candidatures,

La commission d'appel d'offres propose de retenir la Ste API RESTAURATION située au 53 Bld de Ratalens à SAINT JEAN (31240) pour un prix de repas livré à 2,55 € HT pour la formule de base et à 2,75 € HT pour la formule avec 50% de produits bio. La durée du marché est de 3 ans et 3 mois à compter du 08 avril 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir l'avis de la commission.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- retenir la Sté API RESTAURATION pour la fabrication et livraison de repas au prix de 2,55 € HT pour la formule de base et de 2,75 € HT pour la formule avec 50% de produits bio,
- retenir la Sté API RESTAURATION pour une durée de 3 ans et 3 mois à compter du 08 avril 2019,
- donner toute autorisation et pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Régularisation de la cession de parcelles le long du chemin de Claverie :**

Afin d'élargir le chemin de Claverie, Monsieur le Maire rappelle que, lors du mandat 2001-2008, le Conseil Municipal avait exigé au propriétaire un droit d'acquisition pour l'euro symbolique d'une bande de terrain. Cela devait être inscrit dans l'acte notarié lors de chaque vente de terrain à bâtir.

Sachant qu'à ce jour, le chemin de Claverie a été goudronné, il devient nécessaire de régulariser la situation auprès de 3 propriétaires :

Cession des parcelles B1155 et B1157 par Mr et Mme VETTORI :

La commune de PEYSSIES propose :

- d'acquérir les parcelles B 1155 d'une surface de 1 m<sup>2</sup> et B1157 d'une surface de 8 m<sup>2</sup> au prix total d'un euro TTC,
- de payer les frais de l'acte notarié.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- acquérir les parcelles B1155 d'une surface de 1m<sup>2</sup> et B1157 d'une surface de 8 m<sup>2</sup> au prix total d'un euro TTC,
- payer les frais de l'acte notarié,
- autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Marcel FABRIS à signer l'acte notarié et tous documents afférents à ce dossier.

Cession de la parcelle B1159 par Mr et Mme LAURENS :

La commune de PEYSSIES propose :

- d'acquérir la parcelle B 1159 d'une surface de 38 m<sup>2</sup> au prix total d'un euro TTC,
- de payer les frais de l'acte notarié.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- acquérir la parcelle B 1159 d'une surface de 38 m<sup>2</sup> au prix total d'un euro TTC,
- payer les frais de l'acte notarié,
- autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Marcel FABRIS à signer l'acte notarié et tous documents afférents à ce dossier.

Cession de la parcelle B1161 par Mr COSTAMAGNE :

La commune de PEYSSIES propose :

- d'acquérir la parcelle B 1161 d'une surface de 36 m<sup>2</sup> au prix total d'un euro TTC,
- de payer les frais de l'acte notarié.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- acquérir la parcelle B 1161 d'une surface de 36 m<sup>2</sup> au prix total d'un euro TTC,
- payer les frais de l'acte notarié,
- autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Marcel FABRIS à signer l'acte notarié et tous documents afférents à ce dossier.

➤ **Nouvelle Ecole – Choix de l'architecte :**

L'analyse des offres n'étant pas encore terminée par l'ATD, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion du Conseil Municipal extraordinaire le lundi 15 avril à 20h30.

\*\*\*\*\* FIN DE SEANCE : 22h20 \*\*\*\*\*

-----